

DELIBERATION CFVU 110-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 5 décembre 2019.

Objet de la délibération : Convention de collaboration internationale entre l'Université d'Angers – ESTHUA et l'Université autonome de Madrid (UAM) pour le programme de double diplôme de la Licence Mention Sciences Sociales et Master 1 mention Tourisme de l'Université d'Angers - UFR ESTHUA, Tourisme et Culture

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 16 décembre 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Fait à Angers, le 16 décembre 2019

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire
de l'Université d'Angers*

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 20 décembre 2019

CONVENTION DE COLLABORATION INTERNATIONALE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ D'ANGERS (FRANCE)

ET

L'UNIVERSITÉ AUTONOME DE MADRID (ESPAGNE)

POUR

LE PROGRAMME DE DOUBLE DIPLÔME

Grado en Turismo de l'Université Autonome de Madrid

+

Licence Mention Sciences Sociales et Master 1 mention Tourisme de l'Université d'Angers

En reconnaissance de l'importance de la collaboration des programmes de l'enseignement supérieur et dans la volonté de promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine académique et de contribuer à l'éducation internationale, l'Université Autonome de Madrid (ci-après dénommée UAM), entité de Droit Public du Royaume d'Espagne, sise au Campus Universitaire de Cantoblanco, 28049 à Madrid, Espagne, représentée par son Recteur, M. Rafael Garesse,

Et

L'Université d'Angers (ci-après dénommée UA), sise au 40 rue de Rennes, BP 73532 - 49035 Angers Cedex 01, France, représentée par M. Christian ROBLÉDO, Président de l'Université.

Vu et approuvé par le Conseil d'administration de l'Université d'Angers, du,

Et avec l'approbation du Conseil d'administration de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion des Entreprises de l'Université Autonome de Madrid du 13 novembre 2019,

Vu le rapport positif de la Commission d'Études de l'Université Autonome de Madrid du 12 mars 2019,

Vu le rapport positif de la Commission des Relations Internationales de l'Université Autonome de Madrid du 12 mars 2019,

Vu la décision du Conseil de Gouvernement de l'Université Autonome de Madrid du 22 mars 2019,

Ils concluent le présent accord sous réserve des clauses suivantes:

PREMIÈRE: OBJET

Les institutions signataires conviennent de s'entendre sur un programme de double diplôme conjointement organisé par l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture de l'UA d'une part, et la Faculté des Sciences Économiques et Commerciales de l'UAM, d'autre part.

Ce double diplôme concerne les formations suivantes :

- 1) A l'Université d'Angers :
 - a. La licence mention Sciences Sociales, Parcours Tourisme Hôtellerie, Restauration et Évènementiel ;
 - b. Le diplôme intermédiaire de Maîtrise lors de la validation du Master 1 Mention Tourisme, Parcours «Management des entreprises et des organisations» ; «Évènementiel et rencontres d'affaires», «Organisation de l'hôtellerie» ou «Aménagement Touristique et Développement des Destinations».

- 2) A l'Université Autonome de Madrid :
 - a. Grado en Turismo.

Il sera délivré les diplômes suivants aux étudiants ayant rempli les conditions exigées par les deux parties, concrètement :

- Les étudiants de l'UAM admis au programme après avoir validé les trois premières années du Grado en Turismo
 - o pourront prétendre à une validation d'études supérieures de leur parcours à l'UAM pour obtenir la Licence mention Sciences sociales, Parcours Tourisme Hôtellerie, Restauration et Évènementiel ;
ET
 - o pourront obtenir le diplôme intermédiaire de Maîtrise, s'ils valident la première année de l'un des parcours de Master dont les enseignements sont précisés en Annexe pendant leur séjour à l'UA, ainsi que la validation du Grado en Turismo de l'UAM

- Les étudiants de l'UA, déjà titulaires du diplôme de Licence mention Sciences sociales, Parcours Tourisme, Hôtellerie, Restauration ou Évènementiel (dans l'une des options précitées), et après avoir réussi tous les enseignements de l'UAM précisés en Annexe, obtiendront le Diplôme de Grado en Turismo de l'UAM et la validation de la première année de leur parcours de Master de l'UA.

DEUXIÈME: CONDITIONS DU PROGRAMME.

2.1 Conditions d'admission

Pourront participer au programme de double diplôme, les étudiants qui rempliront les conditions suivantes:

- D'une part, les étudiants français devront être titulaires de la Licence mention Sciences Sociales, Parcours Tourisme, Hôtellerie, Restauration ou Évènementiel. Les responsables du programme s'assureront de la maîtrise de la langue espagnole, celle-ci devra être au minimum équivalente au niveau B2, elle sera vérifiée lors de l'entretien prévu à cet effet, et par l'étude de leur dossier académique présentant une disposition favorable pour mener à bien le programme de double diplôme.

- D'autre part, les étudiants espagnols devront avoir obtenu tous les crédits correspondant aux trois premières années de la formation en Tourisme à l'UAM. Les responsables du programme devront s'assurer aussi de la maîtrise de la langue française équivalente au minimum à un niveau B2, ils devront également vérifier que les candidats présentent une disposition favorable pour mener à bien le programme de double diplôme grâce à des entretiens individuels et après l'évaluation du dossier de candidature.

Les étudiants déjà titulaires d'un diplôme ou titre de Master 1 (ou équivalent) de l'une des deux universités partenaires, ne pourront pas être candidats à ce programme.

2.2. Procédure de sélection

La sélection des étudiants français sera confiée à une Commission de l'UFR ESTHUA (UA), dans laquelle il sera intégré un représentant de l'UAM.

La sélection des étudiants espagnols sera confiée à une Commission de l'UAM, à laquelle participera un représentant de l'UFR ESTHUA (UA).

2.3. Nombre de participants

Chacune des universités pourra sélectionner cinq étudiants maximum pour participer au programme, ceux-ci devront se soumettre à l'Accord Interinstitutionnel Erasmus + signé entre les deux Universités. Ce nombre de places sera ajouté à celui qui est actuellement en vigueur dans l'Accord Interinstitutionnel Erasmus + signé entre les deux Universités.

2.4. Inscription des étudiants

Les étudiants de l'UA et ceux de l'UAM du programme de double diplôme devront justifier de l'inscription administrative dans l'université d'origine jusqu'à l'obtention de leurs titres précédemment mentionnés.

Les étudiants devront formaliser le paiement de leur inscription exclusivement dans l'université d'origine. Par conséquent, ni les universités, ni les étudiants participant au programme ne paieront de frais d'inscription à l'université partenaire.

Dans tous les cas, les étudiants des deux universités devront régler à l'UAM, les frais afférents à la délivrance du titre à la fin de ce programme de double diplôme puis à l'envoi du même le cas échéant.

Les étudiants inscrits dans ce programme de formation devront souscrire les assurances obligatoires de couverture santé et de responsabilité civile correspondantes.

2.5. Organisation du programme d'études

Pour intégrer le programme de double diplôme, les étudiants de Licence de l'UA et de la troisième année du Grado en Turismo de l'UAM devront, obligatoirement, effectuer leur quatrième année complète d'études dans l'université partenaire, en suivant les cours indiqués dans l'annexe A.

Le programme d'études sera approuvé par les deux institutions, conformément aux règles et procédures en vigueur dans chaque centre.

Les étudiants seront soumis à la norme d'évaluation de chacune des universités, qui sera commune au reste des étudiants de l'université.

2.6. Obtention de crédits, examens, relevés de notes et remise de diplômes

Les deux universités adoptent le système de crédits ECTS pour la validation des matières.

Chaque institution reconnaîtra officiellement les modules/matières du plan d'études du programme, ainsi que les crédits correspondants, la table de correspondance figurant à l'annexe C.

Le barème d'équivalence des notes est inclus dans l'annexe C.

Une fois que les étudiants auront rempli les conditions nécessaires établies dans chaque programme des études suivies, chaque université délivrera le diplôme correspondant de « Licence » et un diplôme intermédiaire de Maîtrise (UA) ou de « Gradué » (UAM), si échéant, prévu dans le cadre de ce programme.

Les Universités partenaires remettront à chaque étudiant un relevé de notes portant toutes les matières réussies avec leur nombre de crédits ECTS correspondant. Le susdit relevé de notes sera transmis au coordinateur académique et au service administratif compétent pour la mobilité des étudiants dans l'université d'origine.

2.7 Obligations de chacune des parties en ce qui concerne les étudiants qui seront envoyés dans le cadre de ce programme d'études (centre d'origine)

- a) Recruter, sélectionner et préparer les étudiants qui participeront au programme.
- b) S'assurer que les étudiants sélectionnés répondent aux critères d'admission à l'Université d'accueil.
- c) Informer sur les demandes des étudiants sélectionnés selon les directives indiquées par l'université d'accueil.
- d) Inscrire ses propres étudiants au cours du programme d'études.
- e) S'assurer que les étudiants ont souscrit aux assurances obligatoires de couverture santé et de responsabilité civile.

2.8 Obligations de chacune des parties en ce qui concerne les étudiants qui seront reçus dans le cadre de ce programme d'études (Centre de destination)

- a) Renseigner les étudiants «entrants» sur les procédures relatives à l'obtention de visa (si nécessaire).
- b) Exonérer les étudiants «entrants» des frais de scolarité.
- c) Accueillir et orienter les étudiants du programme d'études.
- d) Fournir des renseignements sur la recherche de logement aux étudiants «entrants».
- e) Apporter de l'aide et la tutelle académique aux étudiants.
- f) Transmettre le relevé de notes de l'étudiant «entrant» au responsable académique/coordonnateur et au service compétent pour la gestion de la mobilité des étudiants dans l'Université d'origine.

Les services compétents pour la gestion de la mobilité des étudiants dans l'UA sont :

Université d'Angers
Direction de l'International
40, Rue de Rennes - B.P. 73532
49035 ANGERS CEDEX 01
echange.international@univ-angers.fr

Et

Département ESTHUA – Service Scolarité
Françoise Ingremeau
7 Allée François Mitterrand, 49100 Angers
francoise.ingremeau@univ-angers.fr

Le service compétent pour la gestion de la mobilité des étudiants dans l'UAM est:

Oficina de Relaciones Internacionales
Facultad de Ciencias Económicas y Empresariales
Universidad Autónoma de Madrid
Francisco Tomás y Valiente, 5
28049 Madrid (España)
ori.economicas@uam.es

2.9. Obligations des étudiants qui participeront au programme d'études

- a) Le cas échéant, obtenir un visa conforme auprès de l'ambassade du pays de destination.
- b) Formaliser le paiement de l'inscription à l'Université d'origine avant le début du programme.
- c) Respecter les règles et le règlement en vigueur de l'université de destination.
- d) Payer les frais durant leur séjour (entretien, hébergement ...).
- e) Contracter les assurances obligatoires, payer les frais médicaux, démontrer et justifier d'une assurance de responsabilité civile.

TROISIÈME: FRAIS RELATIFS A LA CONVENTION

La Convention n'implique aucune obligation financière pour aucune des parties signataires. Dans la mise en œuvre du présent accord, tous les frais liés à la mobilité des étudiants ainsi que le paiement des frais d'inscription à l'Université d'origine, seront supportés par chaque étudiant participant au programme faisant l'objet du présent accord.

Les deux parties s'efforceront d'apporter, dans la mesure du possible, un soutien à la mobilité des étudiants au moyen de subventions nationales ou européennes. En particulier, les parties s'engagent à promouvoir que les étudiants qui bénéficient de cet accord puissent effectuer leur séjour dans l'université partenaire dans le cadre du programme Erasmus +.

Tous les étudiants auront accès à tous les services et à toutes les installations de l'université d'accueil, dans les mêmes conditions que le reste des étudiants réguliers de la susdite institution.

QUATRIÈME: CONTRÔLE DE QUALITÉ

Chaque institution atteste que les normes de haute qualité seront respectées conformément aux procédures de contrôle de qualité institutionnel propre à chaque pays.

Les parties s'engagent à se rencontrer au moins une fois par an afin de dresser le bilan de la coopération et de rechercher les améliorations possibles. Ils s'engagent également à travailler sur la création d'autres doubles diplômes possibles qui permettraient la poursuite des études au-delà de la quatrième année. Dans ce sens, des clauses supplémentaires pourraient être ajoutées à la présente convention.

La présente convention est signée par les représentants légaux des deux institutions, qui assurent l'échange des bonnes pratiques et prennent la responsabilité de chaque institution en matière de contrôle de la qualité académique du programme.

Si pour une quelconque raison, l'une des institutions n'est plus autorisée à délivrer l'un des titres visés dans la présente convention, elle devra avertir immédiatement l'institution contrepartie, et restera exclue du programme jusqu'à l'obtention d'une nouvelle accréditation, sans que cela ne porte préjudice aux étudiants qui seront en cours d'année.

CINQUIÈME : PROMOTION, COORDINATION ET SUIVI DU PROGRAMME

5.1. Promotion du programme

Les deux institutions devront autoriser l'utilisation de son nom et de son logo à des fins promotionnelles dans les documents d'information ou de tout autre document relatif au programme.

La promotion du programme sera supervisée par une commission de coordination, qui approuvera le contenu de tous les documents de communication, y compris les renseignements affichés sur les sites Web des parties.

5.2. Coordination et suivi du programme

Le suivi du programme de la formation sera garanti grâce à une étroite collaboration entre les parties.

Une commission de Coordination assurera la mise en œuvre de la présente Convention de Collaboration Internationale. En outre, elle assurera et veillera à la qualité de la formation proposée.

La commission sera constituée d'un coordonnateur académique par chacune des deux universités faisant partie de la convention. Ces représentants devront assurer l'application des normes académiques de leurs institutions respectives dans la mise en œuvre du programme. Les coordonnateurs responsables seront les représentants du programme de formation devant les partenaires externes. En outre, ils seront chargés de coordonner la mise en œuvre d'un programme d'études cohérent, du tutorat des étudiants, ainsi que toutes les questions relatives à l'admission au programme.

Chacune des universités pourra également nommer un coordonnateur administratif aux fins de faire partie de la commission de coordination.

L'annexe D indique les premiers membres de la commission de coordination désignés par chaque faculté. Tout changement de coordonnateur dans l'une ou l'autre institution devra être notifié immédiatement à la contrepartie, sans qu'il soit nécessaire de modifier la présente convention.

SIXIÈME: RÈGLEMENT DES CONTROVERSESES

Tout litige résultant de l'interprétation, du développement, de la modification, la résolution et l'exécution de la présente convention, devra être réglé d'un commun accord et par des consultations ou des négociations entre les parties, par l'intermédiaire de la commission de coordination ou par tout autre mécanisme convenu entre les deux parties. Si ce n'était pas possible de parvenir à une solution par ce moyen, les parties s'engagent à se soumettre à l'arbitrage international qui devra être déterminé d'un commun accord entre les parties.

SEPTIÈME: DURÉE, RÉSILIATION ET RENOUVELLEMENT

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} septembre 2019 jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.

Le renouvellement de la présente convention dépendra d'une nouvelle accréditation, et elle pourra être renouvelée par l'accord exprès et écrit entre les parties.

Les termes de la présente entente pourront être modifiés d'un commun accord et par écrit.

Le présent contrat pourra être dissout unilatéralement par l'une des deux parties, par communication écrite dans un délai de six (6) mois à l'avance. La dite résiliation n'affectera pas les étudiants inscrits durant cette période dans l'université de destination, qui pourront finaliser leurs études à l'université d'accueil, sous le couvert du programme d'échange.

HUITIÈME: Langue du contrat

Le présent accord est rédigé en français et en espagnol.

Il a été établi 4 copies, soit 2 pour chaque partie.

La version en français et la version en espagnol ont le même poids et effectivité légale.

En foi de quoi, à toutes fins utiles et en conformité, les parties signent toutes les pages du présent document, au lieu et date indiqués.

Fait  

Pour l'Universit  d'Angers

Christian ROBLEDO
Pr sident

Date :

Fait  

Pour l'Universit  Autonome de Madrid

Rafael GARESSE
Recteur

Date :

ANNEXE A: PROGRAMME D'ÉTUDES

Les enseignements que devront suivre les étudiants français du programme Double Diplôme UAM-UA sont réunis comme suit :

Cours de «Grado» (troisième et quatrième année) de l'UAM à suivre par les étudiants de l'UA

CODE	NOM	ECTS	TYPE	SEMESTRE
16637	ANGLAIS III	6	OB	1
16638	MANAGEMENT DE L'HOTELERIE ET DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	6	OB	1
19515	MANAGEMENT DES ENTREPRISES D'INTERMEDIATION TOURISTIQUE	6	OB	1
XXXXX	1 MATIERE DE 4 ^{eme} ANNEE EN OPTION	6	OP	1
16651	GESTION DE LA DEMARCHE QUALITE	3	OB	1
19519	MEMOIRE DE FIN DE GRADO SANS MENTION	6	OB	1 ó 2
16641	ANGLAIS IV	6	OB	2
16642	RECHERCHE ET MARCHES TOURISTIQUES	6	OB	2
16643	ANALYSE FINANCIERE DES ENTREPRISES TOURISTIQUES	6	OB	2
16648	ECONOMIE DU TRANSPORT	6	OB	2

En ce qui concerne les étudiants de l'UAM, ils pourront réaliser l'un des itinéraires annuels complet de Master mention Tourisme proposés par l'UA. Concrètement, les étudiants pourront suivre les Master Tourisme 1 précisés ci-dessous, ou d'autres qui pourraient être proposés à l'avenir :

1. Organisation de L'Hôtellerie

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
UEP3 Stage Prácticas de 4 meses, en Francia o en otro país	UEF1 Langues, civilisations et communication Anglais - LV2 - LV3 - Régions et lieux touristiques en Europe - Civilisations et histoire des idées
	UEF2 Management et Gestion Révolution numérique - État des lieux sectoriel en GRH - Évaluer et financer un projet d'investissement - Démarche qualité
	UEF3 Sciences Sociales Géographie mondiale des acteurs et destinations en hôtellerie, restauration, événementiel - Approche psychosociale des acteurs en hospitalité - Analyse économique de l'activité en hôtellerie, restauration, événementiel - Droit du travail et des sociétés
	UEF4 Projet Méthodologie de la recherche - Séminaire de recherche - Bilan expérimental et projet professionnel - Statistique et traitements de données - Informatique - Pratique théâtrale
	UP1 Management des Hôtels, Restaurants, Événements Comptabilité appliquée à l'hôtellerie, restauration, événementiel - Marketing relationnel en hôtellerie, restauration, événementiel - Traiteurs et organisateurs de réceptions, séminaires et banquets
	EP2 Organisation de l'Hôtellerie Hôtellerie internationale - Mise en oeuvre de la qualité dans l'hôtellerie - Management stratégique d'un établissement - Sécurité et maintenance d'un établissement

2. Événementiel et Rencontres d'Affaires

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<p>UEP3 Stage</p> <p>Prácticas de 4 meses, en Francia o en otro país</p>	<p>UEF1 Langues, civilisations et communication</p> <p>Anglais - LV2 - LV3 - Régions et lieux touristiques en Europe - Civilisations et histoire des idées</p>
	<p>UEF2 Management et Gestion</p> <p>Révolution numérique - État des lieux sectoriel en GRH - Évaluer et financer un projet d'investissement - Démarche qualité</p>
	<p>UEF3 Sciences Sociales</p> <p>Géographie mondiale des acteurs et destinations en hôtellerie, restauration, événementiel - Approche psychosociale des acteurs en hospitalité - Analyse économique de l'activité en hôtellerie, restauration, événementiel - Droit du travail et des sociétés</p>
	<p>UEF4 Projet</p> <p>Méthodologie de la recherche - Séminaire de recherche - Bilan expérientiel et projet professionnel - Statistique et traitements de données - Informatique - Pratique théâtrale</p>
	<p>UP1 Management des Hôtels, Restaurants, Événements</p> <p>Restaurants, Événements Comptabilité appliquée à l'hôtellerie, restauration, événementiel - Marketing relationnel en hôtellerie, restauration, événementiel - Traiteurs et organisateurs de réceptions, séminaires et banquets</p>
	<p>EP2 Organisation de l'événementiel et des rencontres d'affaires</p> <p>Créativité et événements - Bureaux et centres des congrès : innovations et territoires - Management stratégique des événements - Sécurité des centres de congrès et parcs expos</p>

3. Aménagement Touristique et Développement des Destinations

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<p>UEF1 Langues, civilisations et communication Anglais - LV2 (Allemand, Espagnol, Italien, FLE, Russe, Chinois) - LV3 (Allemand, Espagnol, Italien, FLE, Russe, Chinois) - Régions et lieux touristiques en Europe - Civilisations et histoire des idées</p>	<p>UEF5 Management et Gestion Droit du tourisme - Analyse financière - Veille stratégique</p>
<p>UEF2 Management et Gestion Marketing des services - GRH - Politique d'Investissement - Management des organisations</p>	<p>UEF6 Enjeux du monde contemporain Développement durable - Révolution numérique - Mondialisation</p>
<p>UEF3 Sciences Sociales Géographie et tourisme - Sociologie et tourisme - Économie et tourisme - Dynamiques des pratiques touristiques</p>	<p>UP2 Méthodes et outils Méthodologie de projet - Outils d'évaluation & tableaux de bord - Cartographie et SIG</p>
<p>UEF4 Projet Méthodologie de la recherche - Séminaire de recherche - Projet professionnel - Méthodologie de projet - PEA - Pratique théâtrale</p>	<p>UP3 Stage et projet Staged de 4 mois à partir du mois de mars - Bilan expérientiel - Suivi de stage - Projet de mémoire</p>
<p>UP1 Projet - Conseil - Prospective - Innovation 1 Diagnostic & prospective territoriale - Management du système institutionnel - Dynamiques spatiales et territoriales</p>	<p>US1 Spécialisation Une specialisation au choix entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des risques et sécurité des hébergements et événements - Tourisme et paysage - Tourisme pour tous - Tourisme et loisirs - Développement durable - Observation et analyse des données des champs du tourisme et de la culture - Tourisme et Marketing digital - Outils de communication numérique - Objets connectés et outils numériques - Pricing et Revenue Management - Travel Management - Création d'entreprise - Hôtellerie et Hébergements touristiques - Organisation d'Événements - Mode

4. Management des Entreprises et des Organisations

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<p>UEF1 Langues, civilisations et communication Anglais - LV2 (Allemand, Espagnol, Italien, FLE, Russe, Chinois) - LV3 (Allemand, Espagnol, Italien, FLE, Russe, Chinois) - Régions et lieux touristiques en Europe - Civilisations et histoire des idées</p>	<p>UEF5 Management et Gestion Droit du tourisme - Analyse financière - Veille stratégique</p>
<p>UEF2 Management et Gestion Marketing des services - GRH - Politique d'Investissement - Management des organisations</p>	<p>UEF6 Enjeux du monde contemporain Développement durable - Révolution numérique - Mondialisation</p>
<p>UEF3 Sciences Sociales Géographie et tourisme - Sociologie et tourisme - Économie et tourisme - Dynamiques des pratiques touristiques</p>	<p>UP2 Processus et outils 1 Stratégies de distribution - Conception de produits touristiques - Informatique de gestion</p>
<p>UEF4 Projet Méthodologie de la recherche - Séminaire de recherche - Projet professionnel, Méthodologie de projet - PEA - Pratique théâtrale</p>	<p>UP3 Stage et projet Staged de 4 mois à partir du mois de mars - Bilan expérientiel - Suivi de stage - Projet de mémoire</p>
<p>UP1 Comportements et méthodes 1 Stratégie, Management interculturel - Communication marketing</p>	<p>US1 Spécialisation Une specialisation au choix entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des risques et sécurité des hébergements et événements - Tourisme et paysage - Tourisme pour tous - Tourisme et loisirs - Développement durable - Observation et analyse des données des champs du tourisme et de la culture - Tourisme et Marketing digital - Outils de communication numérique

ANNEXE B: GRILLE DE RECONNAISSANCE

ANNEXE C: ÉQUIVALENCE DES NOTES

UAM	Angers	
9-10	16-20	Sobresaliente
7-9	13-16	Notable
5-7	10-13	Aprobado
0-5	0-10	Suspenso

ANNEXE D: PREMIERS MEMBRES DE LA COMMISSION DE COORDINATION

UA:

Coordonatrice pédagogique:

Igone Rodríguez Costa

UFR ESTHUA TOURISME ET CULTURE

Université d'Angers

7 allée François Mitterrand | BP 40455 | 49004 ANGERS Cedex 01 | FRANCE

lgone.rodriuezcosta@univ-angers.fr

Coordonateur administratif:

Gerold Beyer

Directeur Adjoint aux relations internationales

UFR ESTHUA TOURISME ET CULTURE

Université d'Angers

7 allée François Mitterrand | BP 40455 | 49004 ANGERS Cedex 01 | FRANCE

gerold.beyer@univ-angers.fr

UAM:

Coordonateur pédagogique:

José Miguel Rodríguez Antón
Facultad de Ciencias Económicas y Empresariales
Universidad Autónoma de Madrid
Francisco Tomás y Valiente, 5
28049 Madrid (España)
josem.rodriguez@uam.es

Coordinatrice administrative:

Marina Pérez
Oficina de Relaciones Internacionales
Facultad de Ciencias Económicas y Empresariales
Universidad Autónoma de Madrid
Francisco Tomás y Valiente, 5
28049 Madrid (España)
ori.economicas@uam.es